

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du **04 mars 2025**

en fonction : **14**

Conseillers présents : **11**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. BERGER Laurent ; M. Jean-Marc SINDT ; M. HIRTZ Thiébaud ; M. HILD Didier ; M. KOP Patrice ; M. Pierre Edouard BODEREAU ; M. RISCH Jérôme ; Mme MARCK ép SCHMIT Christelle

Présents par procuration : M. Alain SINDT donne procuration à M. Jean-Marc SINDT
Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT donne procuration à M. Nicolas LINSTER
Mme DELAPORTE Marjorie donne procuration à Mme MARCK ép SCHMIT Christelle

6 – CCB3F : convention pistes cyclables

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet de création de pistes cyclables sur le territoire du nord de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (CCB3F), une convention formalisant un engagement mutuel (commune/CCB3F) pour la réalisation, la gestion, et l'entretien des aménagements cyclables, ainsi que pour la mise en tourisme de ces itinéraires, est soumise à chaque commune concernée comme suit :

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 confiant au maire les attributions de gérer les affaires de la commune, et l'article L.5214-16 définissant les compétences des communautés de communes.
- La volonté de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières de développer un réseau de pistes cyclables intercommunales visant à favoriser les mobilités douces et à renforcer la sécurité des cyclistes.
- Les bénéfices attendus pour les habitants de la commune en matière de mobilité durable, d'attractivité du territoire, et de protection de l'environnement.

Considérant :

- Que le projet de pistes cyclables s'inscrit dans les orientations du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et de l'Agenda 2030 adopté par la CCB3F, et qu'il répond aux objectifs de transition écologique,
- La contribution du projet à l'attractivité du territoire en améliorant les connexions cyclables,
- La promotion du tourisme grâce à des infrastructures adaptées aux cyclotouristes,
- La mise en valeur des infrastructures cyclables existantes en les intégrant dans un réseau structuré,
- L'intégration du projet dans un contexte transfrontalier et européen avec des connexions vers l'Allemagne,

Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20250304-0604032025-DE
Date de télétransmission : 06/03/2025
Date de réception préfecture : 06/03/2025

- L'engagement de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières en faveur du développement durable et de la mobilité douce sur son territoire,
- Que le financement du projet bénéficie d'un soutien de fonds européens, facilitant la mise en œuvre des infrastructures cyclables de manière concertée sur le territoire de la Communauté de Communes,
- Que la convention permettra de préciser les modalités techniques et financières de réalisation et de gestion des pistes cyclables sur le ban communal, notamment en ce qui concerne les emprises foncières, l'entretien, et la signalisation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières, jointe en annexe de la présente délibération, permettant le déploiement de pistes cyclables sur le territoire de la commune.
- D'engager la commune dans la démarche de promotion de la mobilité douce et de la sécurité des déplacements cyclistes en coopération avec la CCB3F.
- De mandater Monsieur le Maire pour assurer le suivi de l'exécution de cette convention, en lien avec les services compétents de la CCB3F, et pour représenter la commune dans les réunions de concertation prévues à cet effet.
- De transmettre une copie de la délibération et de la convention signée au Président de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières ainsi qu'aux services préfectoraux.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 04 mars 2025

Le Maire, Guy HOCHARD

